



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ENTRE

La société PRELUDE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5000 €, identifiée sous le numéro RCS 830 390 720 (RCS Auch), dont le siège social est situé 40, avenue de la Gare 32700 Lectoure et dont le numéro de Numéro de TVA est FR 33830390720, représentée par sa Directrice Générale, Madame Kathy SCHWEITZER, la société PRELUDE étant ci -après dénommée « PRELUDE » ou la « SOCIETE ».

ET

tout consommateur souscrivant à l'un des services proposés par PRELUDE (ci-après désigné « L'ADHERENT ») ainsi qu'à tout internaute qui accède au site internet de PRELUDE <https://www.prelude-lectoure.fr/> (le « SITE »), quel que soit le lieu où il se trouve et les modalités de sa connexion au SITE,

Ci-après dénommés ensemble les PARTIES ou séparément une PARTIE.

1. Objet du contrat

Les présentes conditions générales de vente du contrat d'adhésion (ci-après les « Conditions Générales de Vente ») constituent le seul et unique cadre des relations juridiques devant exister entre l'Adhérent et Prélude à l'exclusion de tout autre document en ce qui concerne les services proposés par Prélude.

2. Cadre et contexte

2.1. Les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de l'adhésion (l' « Adhésion ») prévalent sur toutes conditions ou stipulations contraires, elles annulent et remplacent les conditions générales de vente ayant pu régir les relations antérieures entre les Parties.

2.2. Prélude est libre de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment. Il est donc conseillé à l'Adhérent de se référer, régulièrement, à la dernière version des Conditions Générales de Vente disponible en permanence sur le Site. Toutefois, pour les Adhérents, les Conditions Générales de Vente applicables aux services souscrits sont celles en vigueur au moment de son Adhésion. Toute condition contraire aux Conditions Générales de Vente demandée par l'Adhérent, non acceptée par Prélude, est inopposable à cette dernière.

2.3. Après avoir visité les installations, pris connaissance des prestations et services proposés, des Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur, l'Adhérent déclare souscrire auprès de Prélude, un contrat d'adhésion nominatif et incessible (le « Contrat d'Adhésion ») et déclare ainsi accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente et autres documents associés.

3. Prestations

3.1. Prélude propose des séances collectives d'activité physique en abonnement sur 10 mois (septembre à juin) avec engagement sur une séance ou deux séances hebdomadaires définies pour toute cette période et en abonnement estival (juillet et août) avec engagement sur une séance hebdomadaire définie pour toute cette période.

3.2. D'autres services sont proposés par Prélude, qui font l'objet de conditions générales de vente différentes. Ces services sont (les « Services ») :

- des séances d'accompagnement individuel spécifique.

3.3. Dans la mesure où l'Adhésion s'inscrit dans un plan de remise en forme pour l'Adhérent, les absences et les retards répétés sont des motifs de résiliation à l'initiative de Prélude.

En cas d'absence de l'Adhérent, les séances ne sont ni reportées, ni remboursées.

Un planning de septembre à juin puis un planning de juillet à août des séances est disponible en avance, affiché en salle, publié sur le Site et communiqué par email sur simple demande. Des modifications peuvent intervenir afin de garantir et améliorer la qualité des services proposés, lesquelles seront communiquées par voie





électronique et par voie d'affichage en salle.

3.4. Chaque Service fait l'objet d'un descriptif figurant sur le Site <https://www.prelude-lecture.fr/programme/>. Ce descriptif mentionne les caractéristiques essentielles des Services et la durée des prestations correspondantes. En cas de doute, l'Adhérent est invité à contacter Prélude.

3.5. Les Services sont proposés et valables tant qu'ils sont visibles sur le Site. Dans l'éventualité d'une indisponibilité d'un Service après sa souscription par l'Adhérent, sauf dans les cas de force majeure prévus plus bas, ce dernier en sera averti immédiatement et aura la possibilité d'annuler ou d'échanger le Service en contactant Prélude. En cas d'annulation, le remboursement des sommes versées par l'Adhérent s'effectuera au plus tard dans les 14 jours à compter du paiement du prix du service annulé.

3.6. Prélude pourra modifier ou changer certaines activités ou horaires, en fonction d'impératifs dont il conserve la maîtrise, sans être tenu au remboursement de l'abonnement.

4. Tarifs

4.1. Les prix des Services figurent sur le Site depuis ce lien : <https://www.prelude-lecture.fr/inscription/>

4.2. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises (TTC). Le montant total dû figure sur la facture qui lui est remise lors de l'Adhésion. Le prix de vente des Services est celui en vigueur au jour de leur commande par l'Adhérent et il est réglable à l'Adhésion.

4.3. Les prix sont garantis pour la durée du Contrat d'Adhésion. Se réserve le droit de modifier le prix des services à tout moment. Toutefois, les services seront facturés sur la base des prix en vigueur au jour de la commande de l'ADHERENT.

4.4. Le tarif des abonnements n'est pas proratisable en fonction de la date d'arrivée ou de départ de l'adhérent ni des présences aux séances. Il est dû dans son entièreté pour la période souscrite peu importe l'assiduité effective de l'Adhérent.

5. Paiement

5.1. Les abonnements sont à paiement immédiat pour la période à venir au moment de la signature du Contrat d'Adhésion. Quel que soit le mode de paiement, et en cas d'impayé, l'Adhérent accepte de régler sous huitaine, par tout autre moyen le règlement dû, lequel sera majoré de frais bancaires et/ou gestion fixés forfaitairement à 40€ TTC.

5.2. Après étude du dossier, Prélude pourra accepter, sous certaines conditions, un règlement étalé sans frais selon les modalités suivantes :

- Pour un achat inférieur à 300 € TTC :

- A l'inscription : paiement de 50 % du prix TTC des Services,
- 30 jours plus tard : paiement de 50 % du prix TTC des Services

- Pour un achat supérieur à 300 € TTC :

- A l'inscription : paiement de 50 % du prix TTC des Services
- 30 jours plus tard : paiement de 30 % du prix TTC des Services
- 60 jours plus tard : paiement du solde du prix TTC des Services

5.3. En cas de retard ou de défaut de paiement, Prélude pourra suspendre, de plein droit et sans préavis, les Services en cours et demander à l'Adhérent de ne plus se présenter à la salle jusqu'à la régularisation de la situation, sans préjudice de toute autre voie d'action et de la résiliation des services dans les conditions prévues ci-après. L'Adhérent sera informé par courrier électronique de la suspension des Services.

6.. Modalités d'inscription

6.1. Le planning des cours et les documents d'adhésion sont disponibles sur le site Internet www.prelude-lecture.fr dans la rubrique "Inscription". La place sera réservée seulement à réception du dossier d'inscription complet. Paiement et certificat médical devront obligatoirement être joints aux imprimés d'adhésion dûment complétés.

6.2. Les demandes d'abonnement sont traitées dans l'ordre d'arrivée la première semaine de septembre et validées sous réserve de place disponible sur le cours souhaité et sous réserve de la fourniture des documents





d'Adhésion requis (signature du Règlement Intérieur et du Contrat d'Adhésion, fourniture du certificat médical, justificatif du pass sanitaire, et règlement intégral des Services selon les modalités prévues à cet effet). Auquel cas, l'Adhésion sera confirmée par écrit. Si l'Adhésion s'avérait impossible, un courrier serait envoyé à l'Adhérent en ce sens.

6.3. Prélude se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande de Services de la part d'une personne avec laquelle il existerait un litige relatif au paiement d'un service antérieur ou bien qui n'aurait pas dans le passé respecté les dispositions des Conditions Générales ou du Règlement intérieur de Prélude.

7. Résiliation

7.1. Pendant les 14 premiers jours de l'abonnement, l'adhérent peut renoncer à son Adhésion sans motif. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

7.2. Une résiliation exceptionnelle à tout moment peut être accordée sur seule décision de Prélude, notamment sur base des cas particuliers suivants :

- une inaptitude sportive grave justifiée par un certificat médical daté de moins de 15 jours ;
- une mutation professionnelle justifiée par un document officiel signé par l'employeur ; et
- un déménagement supérieur à un rayon de 50km avec un justificatif officiel.

Auquel cas, la résiliation doit être demandée par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception accompagné du justificatif adapté à chaque cas présenté précédemment. L'abonnement est résiliable pour motif exceptionnel à compter du deuxième mois avec un préavis de 15 jours. Le préavis commençant à courir à réception du courrier. Le mois entamé reste intégralement dû. La renonciation à l'Adhésion ou la résiliation d'abonnement généreront des frais de dossier d'un montant de 40€.

7.3. L'Adhérent peut résilier, de plein droit et sans qu'une action judiciaire soit requise, le service souscrit en cas de manquement grave par Prélude à ses obligations, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure d'exécuter, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet. L'Adhérent pourra alors obtenir le remboursement dans un délai inférieur ou égal à 14 jours suivant la réception par Prélude de sa lettre recommandée avec demande d'avis de réception, des sommes perçues par Prélude, déduction faite des prestations et droits déjà consommés par l'Adhérent et à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

7.4. Prélude se réserve également le droit de résilier, de plein droit et sans qu'aucune action judiciaire ne soit requise, tout Service souscrit et contrat d'Adhésion :

- en cas de manquement grave de l'Adhérent à l'une des clauses des Conditions Générales de Vente, 15 jours après l'envoi à l'Adhérent d'une mise en demeure d'exécuter, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée sans effet ;
- en cas de violation par l'Adhérent de l'une quelconque des dispositions du Règlement Intérieur. La notification de cette résiliation intervenant sans préavis sera signifiée à l'Adhérent par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans les cas de résiliation visés au présent article, l'Adhérent, dès la cessation effective du Service souscrit, restera tenu du paiement des sommes contractuellement dues si les prestations avaient pu être exécutées jusqu'à leur terme.

7.5. L'arrivée du terme ou la résiliation des Services souscrits entraîne immédiatement et de plein droit :

- la résiliation du Contrat d'Adhésion dans la mesure où sa durée est liée à celle des Services souscrits ;
- l'impossibilité d'accéder aux installations et locaux de Prélude ; et
- la perte de son statut d'Adhérent de Prélude.

8. Prorogation

Un report d'abonnement de 1 à 3 mois pourra être accordé à l'Adhérent pour raison médicale sur présentation d'un certificat de non aptitude de plus d'un mois, uniquement sous réserve de place disponible sur une périodicité trimestrielle suivante. Un rendez-vous ou une intervention médicale programmés ne font pas partie des motifs valables. En cas de fermeture de la salle du fait de mesures gouvernementales, Prélude s'engage à reporter les séances manquées sur la saison suivante.





9. Droit à l'image

L'Adhérent atteste que dans le respect de son droit à l'image, la société Prélude l'a informé sur l'existence de l'autorisation lui permettant, en cas de besoin, de fixer, reproduire et communiquer au public, les films et photographies réalisés dans le cadre des activités liées au centre.

10. Déclaration et assurance

La responsabilité civile de Prélude, de ses préposés et des Adhérents est couverte par le contrat Allianz Actif Pro n° 59928774. La responsabilité de Prélude ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils par l'Adhérent. L'Adhérent a la possibilité de souscrire une assurance personnelle complémentaire auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

11. Conditions d'accès à la salle

11.1. L'accès de l'adhérent à la salle pour pratique sportive est autorisé uniquement dans le cadre de sa ou ses séances hebdomadaires. L'enceinte de l'établissement ne peut être utilisée que dans le cadre d'un entraînement sportif.

Il est par exemple interdit de dormir ou de s'attarder dans la salle après la séance. La consommation d'alcool, de tabac ou de substances illégales est prohibée. Il est interdit d'exercer une activité commerciale ou de proposer des services rémunérés dans l'enceinte.

11.2. L'accueil se fait sur rendez-vous.

11.3. La salle est fermée dans l'année sur les périodes suivantes :

- pendant les vacances scolaires (Zone académique Toulouse) ;
- la dernière semaine du mois d'Août ;
- la première semaine du mois de Septembre ; et
- les week-ends et jours fériés.

11.4. L'accès aux services et installations de prélude est réglementé et suppose le strict respect par l'Adhérent du Règlement Intérieur de Prélude tel qu'approuvé lors de l'Adhésion. L'Adhérent s'engage par conséquent à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel de Prélude et telles qu'elles pourraient, le cas échéant, être rappelées par voie d'affichage ou sur tout document commercial. A défaut, Prélude se réserve le droit de prendre toute mesure utile visant à faire respecter par l'Adhérent les présentes dispositions et notamment d'exclure des installations l'Adhérent et de résilier le Service souscrit et son Contrat d'Adhésion, de plein droit et sans formalité, avec effet immédiat, à réception par l'Adhérent de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception de Prélude lui exposant les motifs de la résiliation.

12. État de santé

12.1. Une consultation médicale préalable à toute activité physique et sportive est indispensable pour détecter d'éventuelles contre-indication à la pratique du sport.

12.2. Prélude demande à consulter un médecin avant toute activité physique, et de lui faire établir un certificat de non contre-indication à la pratique d'activité physique et sportive à fournir lors de l'inscription et à renouveler chaque année.

12.3. Les personnes sujettes à des pathologies susceptibles de complexifier l'intervention d'équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément les responsables.

13. Responsabilités

13.1. La salle Prélude a souscrit une assurance de responsabilité civile et multi-risque professionnelle pour son activité et celle de son personnel. La responsabilité de Prélude ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des dispositions des Conditions Générales de Vente ou du Règlement Intérieur ou des consignes de sécurité données par les éducateurs sportifs ou de l'utilisation inappropriée des appareils mis à disposition.





13.2. L'Adhérent reconnaît être conscient des risques encourus par l'utilisation des installations auxquelles il a accès. L'adhérent confirme avoir souscrit une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime en cas d'accident ou incident au cours de sa séance. En cas d'accident, l'Adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48h. L'Adhérent confirme également qu'il est couvert pour les dommages corporels ou matériels causés par lui-même à autrui.

14. Autorisation parentale pour mineurs :

14.1. Les mineurs doivent se procurer l'autorisation parentale auprès de Prélude et la faire remplir et signer auprès de ses parents au sein de Prélude.

14.2. Les mineurs doivent être accompagnés par un majeur. Ils doivent être calmes et capables de rester sous la tutelle du majeur qui doit en assurer son encadrement. Les mineurs doivent être en mesure de respecter le matériel. Les mineurs ne seront acceptés qu'après signature de l'autorisation parentale et la remise d'un certificat médical donnant accès aux installations sportives et cours dispensés au sein de l'établissement. Les mineurs ne doivent pas circuler seuls au milieu des appareils de musculation. L'établissement se réserve le droit de refuser au mineur l'accès à la salle si ces conditions ne sont pas respectées.

15. Loi informatique et libertés et données personnelles

15.1. Quiconque peut visiter le Site sans communiquer son identité ou quelque information que ce soit le concernant. Cependant, la communication d'informations personnelles est nécessaire si un utilisateur souhaite correspondre avec Prélude ou souscrire à un service. Prélude ne collecte aucune information concernant un utilisateur à son insu et sans son accord.

15.2. Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Prélude met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité fourniture des Services définis aux présentes Conditions Générales de Vente.

15.3. En vue de devenir adhérent, l'Adhérent autorise Prélude à enregistrer les données à caractère personnel le concernant dans un fichier informatisé et à mettre en œuvre des traitements portant sur ces données (i) pendant la durée de leurs relations contractuelles, pour la gestion de cette relation et le suivi de son dossier et (ii) pour le respect des obligations légales et réglementaires de Prélude, pour une durée de 2 années après la fin de leurs relations contractuelles et en matière de comptabilité, pour une durée de 10 années après la clôture du dernier exercice comptable au cours duquel l'Adhérent et Prélude ont eu des relations contractuelles. A cet égard, l'Adhérent prend note (i) que ces données ne seront pas utilisées à des fins d'animation ou de prospection commerciale, (ii) qu'elles ne seront conservées que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, (iii) qu'il dispose de droits d'accès, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'instruction en cas de décès concernant ces données, (iv) qu'il peut exercer ces droits par courriel à prelude.lecture@yahoo.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : SAS PRÉLUDE - 40 Avenue de la Gare -32700 Lecture, France par demande accompagnée d'une copie d'un titre d'identité signée et enfin (v), qu'il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL concernant ces données.

15.4. Prélude ne divulgue ces informations à aucun tiers et seule la Direction Générale de Prélude dispose de droits de consultation des dossiers des Adhérents.

15.5. Prélude s'engage contractuellement à une obligation de confidentialité. Chaque salarié est tenu au secret professionnel à l'égard des tiers et s'engage formellement à considérer comme confidentielles les informations personnelles relatives aux Adhérents, tant pendant toute la durée de leur Contrat d'Adhésion, qu'après leur cessation, pour quelque cause que ce soit et, en conséquence, à ne pas les divulguer à quiconque, ou en faire profiter qui que ce soit. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à Prélude d'améliorer et de personnaliser les services qu'elle propose.





16. Cookies

16.1. Les cookies désignent des petits fichiers d'informations qu'un site Web peut envoyer sur le disque dur d'un ordinateur personnel pour ensuite en retrouver la trace. Sur le Site, les cookies sont utilisés pour :

- identifier les services et rubriques que le Client a visités, et plus généralement son comportement en matière de visites,
- établir des statistiques de fréquentation du SITE dont le décompte du nombre de visiteurs qui le consultent,
- permettre le bon fonctionnement de certains services.

16.2. Outre l'information préalable de l'Adhérent sur l'insertion des cookies, son consentement peut être requis dans certains cas au moyen d'une bannière sur la page d'accueil du Site avec une case à cocher. Si le navigateur de l'ordinateur personnel de l'Adhérent est configuré pour refuser les cookies ou si l'Adhérent n'accepte pas leur installation, l'accès à certains services du Site peut se révéler altéré, voire impossible.

16.3. Quelconque utilisateur du Site peut désactiver les cookies ou les supprimer en utilisant les options de son navigateur. La durée de conservation de ces informations dans l'ordinateur du Client est au maximum de 13 mois à compter de leur placement. Les cookies ne contiennent aucune information confidentielle.

17. Médiation des litiges avec l'Adhérent :

17.1. En cas de différend, l'Adhérent est informé qu'il devra adresser une réclamation écrite et motivée à Prélude à l'adresse e-mail suivante prelude.lecture@yahoo.fr ou par voie postale par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Si la réponse à sa réclamation ne le satisfait pas ou en l'absence de réponse dans un délai de 30 jours, l'Adhérent pourra saisir le médiateur de la consommation compétent, inscrit sur la liste des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de Contrôle de la Médiation.

Nom du médiateur : Médiation Professionnelle

Adresse : 24 rue Albert de Mun – 33 000 Bordeaux

Site internet : <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/>

18. Loi applicable

Ces présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français.

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de leur application.

Si elles n'y parviennent pas, elles soumettront le litige au tribunal compétent.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes Conditions Générales de Vente.

L'Adhérent confirme qu'il 'accepte les Conditions Générales de Vente et a pris connaissance du Règlement Intérieur qu'il s'engage à respecter, par la signature de son Contrat d'Adhésion.

